

**AR Prefecture**

016-211601380-20260622-DCM\_202606\_03-DE  
Reçu le 23/06/2026  
Publié le 23/06/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 16 - votants : 22 dont 6 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session <b>ORDINAIRE</b> , à la salle des fêtes de FLEAC le <b>lundi 22 juin 2026</b> sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 17/06/2026

**PRESENTS :**

Mmes GINGAST, LAINÉ, CHAUVEAU, AUDRA, BULTÉ, CHEMINADE, FAURY, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. LABROUSSE, CALANDRAUD, CHAUVAUD, GASCHET, GONIN, LANGLOIS, NICOLAS.

**ABSENTS EXCUSES :**

MM. CHEMIN, DUPEYROUX, FREMINET, LAGARDE, LOJEWSKI, SOETE,  
Mmes BADALIAN, BALDÉ, BEL, DESACHY, JUIN.

**POUVOIRS :** De M. Patrick LOJEWSKI à Sébastien CHAUVAUD

De Didier CHEMIN à Sylvain GASCHET

De Agnes BEL à Catherine BULTÉ

De Cécile JUIN à Pierre CALANDRAUD

De Yoba BALDÉ à Christine VASLIN

De Romain SOETE à Christine AUDRA

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Catherine BULTÉ

Délibération : 2026-06-03

**Culture - Conventions pour l'organisation des « Soirs bleus » 2026**

*Rapporteur : Christine AUDRA*

Le dispositif « Les Soirs Bleus » est issu de la collaboration entre la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême et les 38 communes afin d'élargir l'offre culturelle sur le territoire. Une programmation pluridisciplinaire de spectacles itinérants et en extérieurs est proposée à destination des habitants et du grand public.

Pour l'organisation 2026, la Commune de Fléac a été retenue pour un événement :

## AR Prefecture

016-211601380-20260622-DCM\_202606\_03-DE

Reçu le 23/06/2026

Publié le 23/06/2026

- Le 22 août 2026 à 19h à l'esplanade des sports: représentation du Cirkabaret par la compagnie Hors Limite, pour un coût de 2 500,00 € TTC pour le GrandAngoulême et de 640,00 € TTC pour la Commune de Fléac.

Ces manifestations doivent faire l'objet d'une convention tripartite par dates et événements séparés, ayant pour but de fixer les modalités administratives, techniques et financières de la collaboration entre les différents intervenants :

- Les porteurs de projet : la compagnie Hors Limite ;
- L'organisateur (la Commune de Fléac) ;
- Le porteur du dispositif (GrandAngoulême).

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget principal 2026 de la Commune.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 22 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DECIDE :

- D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat dans les conditions exposées ci-avant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à FLEAC, le 22 juin 2026

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le: 23 JUN 2026

Réception du: 23 JUN 2026

Mise en ligne le: 24 JUN 2026

Le Maire, Hélène GINGAST

